

Maintien de la production automobile à Saint-Denis

Retrait du plan de la Direction

Maintien de toutes les activités et de tous les emplois sur tous les sites

Est-il acceptable que nos collègues de la production automobile vivent dans l'inquiétude sur leur avenir ?

Il faut rappeler le procédé de la Direction. Le 24 octobre 2008 le comité d'établissement était convoqué à 9 h 30, à l'ordre du jour figurait un point sur « *un projet de création d'une Direction Souscription / Gestion à la Direction du Marché des Particuliers* ». Ce même 24 octobre à midi les salariés étaient réunis par la Direction et apprenaient que l'activité de production automobile serait transférée à terme (premier semestre 2010).

Cette méthode a été choisie sciemment pour provoquer le stress. Tout a été fait pour que nos collègues n'aient aucune issue, aucun espoir. On leur a même expliqué qu'ils devaient subir ce sort pour le bien de leurs collègues de province, ce qui est un mensonge. En effet nos collègues de province subissent aussi des transferts d'activité.

Cette méthode est contraire au droit du travail. La consultation du comité d'entreprise doit précéder la décision et la mise en œuvre d'une réorganisation. Cette consultation ne doit être ni tardive ni prématurée. Ici elle est à la fois tardive, puisque les salariés ont été convoqués avant que le CE n'ait rendu un avis, et prématurée puisque le transfert d'activité était annoncé plus d'un an en avance.

Cette méthode se généralise avec la mise en place de l'OTR. Quand les comités d'établissement ont-ils été consultés¹ ? Pourtant cette organisation du travail se met en place très largement et dans certains cas avec brutalité. Les comités d'établissement n'ont pas été consultés ni sur l'OTR, ni sur l'organisation du travail en mode projet, ni sur les méthodes de contrôle individuel du rendement. Pourtant les salariés en subissent les conséquences tous les jours.

A des salariés qui réclament des embauches en CDI qui s'étonnent du départ d'un prestataire, du non renouvellement d'un CDD on a répondu qu'ils n'avaient pas l'esprit OTR !

Ce sont en effet les salariés en contrats précaires qui sont les premières victimes de cette politique par la perte de leur emploi.

¹ Il n'y a eu aucune consultation des CE mais un « séminaire » avec les organisations syndicales qui a commencé le 19 mars 2009, jour de grève interprofessionnelle. Notre syndicat **FO** ne pouvait pas accepter de participer à ce séminaire qui n'a aucun caractère légal et ne peut pas remplacer la consultation régulière du CE.

Notre syndicat **FO** estime nécessaire de tout faire pour obtenir le maintien de la production automobile à Saint-Denis. Si nous laissons faire, c'est la porte ouverte aux transferts de toutes les activités et aux externalisations.

Notre syndicat **FO** estime nécessaire de tout faire pour stopper les suppressions de postes et obtenir l'embauche en CDI des contrats précaires. Si nous laissons faire, c'est la porte ouverte aux suppressions massives de postes.

Mardi 24 mars 2009, **une rencontre intersyndicale aura lieu entre les organisations syndicales FO, CGT et UNSA** qui ont appelé ensemble à la grève du 19 mars 2009 sur des revendications communes :

- **Augmentation générale des salaires pour le maintien et la progression du pouvoir d'achat.**
- **Pas de licenciement.**
- **Maintien de tous les sites de travail.**
- **Maintien de toutes les activités en interne, non aux externalisations.**
- **Maintien de tous les emplois sur les sites.**

Notre syndicat **FO** estime nécessaire de maintenir ces revendications en les précisant pour tenir compte de la situation chez Generali.

Ce mardi à 9 h 30, le comité d'établissement se tiendra, avec à l'ordre du jour un dossier sur « *un projet de création de la Direction de l'Indemnisation* ». Cette fois il ne s'agit pas d'une « *consultation* » mais seulement d'une « *information* » et aucun document n'a encore été transmis.

Jeudi 26 mars, il s'agira du comité de groupe qui sera présidé par Claude Tendil.

Il est décisif que nous abordions ces échéances avec des revendications claires et précises, dans l'unité.

S'agissant des salaires, faudra-t-il faire les frais de la crise actuelle alors que les salaires n'ont pas suivi la hausse réelle des prix ?

Faut-il rappeler les bénéfices considérables qui ont été réalisés ces dernières années ? Notre syndicat **FO** estime nécessaire de revendiquer :

- **une augmentation générale de 3 % pour tous avec un minimum de 200 €².**

S'agissant de l'emploi, faut-il laisser faire ? Certainement pas ! Il faut réclamer :

- **le maintien de la production automobile à Saint-Denis**
- **le maintien de tous les emplois quelques soient leur forme et l'embauche en CDI de tous les contrats précaires.**

Le succès des grèves et manifestations du 29 janvier et du 19 mars ne suffira pas à faire reculer la Direction si nous n'engageons pas la mobilisation dans l'unité sur nos revendications.

2 Nos collègues d'outre-mer ont obtenu une augmentation générale de 200 € jusqu'à 1,4 fois le SMIC, une augmentation générale de 6 % jusqu'à 1,6 fois le SMIC et une augmentation générale de 3 % au-dessus. La délégation **FO** au comité de groupe du 26 mars 2009 comprendra un délégué de GFA Caraïbes et une déléguée de La Prudence Créole.